



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

74 | printemps 2018

Chanter la Croisade albigeoise

Christelle BALOUZAT-LOUBET, *Mahaut d'Artois. Une femme de pouvoir*

Paris, Perrin, 2015, 222 p.

Marion Chaigne-Legouy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/8828>

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 juillet 2018

Pagination : 189-191

ISBN : 978-2-84292-837-7

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Marion Chaigne-Legouy, « Christelle BALOUZAT-LOUBET, *Mahaut d'Artois. Une femme de pouvoir* », *Médiévales* [En ligne], 74 | printemps 2018, mis en ligne le 10 août 2018, consulté le 03 janvier 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/8828>

Ce document a été généré automatiquement le 3 janvier 2020.

Tous droits réservés

Christelle BALOUZAT-LOUBET, *Mahaut d'Artois. Une femme de pouvoir*

Paris, Perrin, 2015, 222 p.

Marion Chaigne-Legouy

RÉFÉRENCE

Christelle BALOUZAT-LOUBET, *Mahaut d'Artois. Une femme de pouvoir*, Paris, Perrin, 2015, 222 p.

- 1 Parallèlement à la publication d'une version remaniée de sa thèse concernant le gouvernement de la comtesse Mahaut en Artois, Christelle Balouzat-Loubet consacre à cette dernière une biographie de 181 pages qui inscrit son personnage historique dans les pratiques politiques, sociales et religieuses de la société princière du début du XIV^e siècle et offre une réflexion sur les formes et les conséquences du renforcement monarchique auquel l'introduction est consacrée. La rationalisation administrative royale imprègne progressivement le gouvernement des principautés du royaume et teinte d'ambiguïté les relations du roi avec les princes. En témoigne la création des pairies, qui honore tout autant qu'elle soumet les princes à la souveraineté royale, ou l'intervention royale dans les conflits qui opposent les princes aux seigneurs, rétifs à l'assujettissement que les premiers tentent de leur imposer. Il ne s'agit donc pas seulement d'un portrait de Mahaut d'Artois, qualifié d'« impressionniste » par l'auteur en raison des lacunes et des silences de la documentation qui la concerne (p. 15), mais d'une biographie qui, tout en restant didactique, ouvre sur des problématiques développées par l'historiographie politique française depuis une trentaine d'années (*fama publica*, courtiers du pouvoir, paix...). Des notes éclairantes peuvent être particulièrement utiles à un public néophyte, même si on regrette le choix de l'éditeur de les placer en fin d'ouvrage, ce qui rend leur consultation laborieuse.
- 2 La progression de l'ouvrage est chrono-thématique. Après avoir inscrit Mahaut d'Artois dans sa parenté, tant proche qu'élargie, et proposé des hypothèses sur sa formation,

l'historienne s'attache à l'hôtel de la princesse et aux instruments de son gouvernement. Le versant juridique et judiciaire du pouvoir de Mahaut, succédant en 1302 à son père Robert II à la tête d'un vaste ensemble territorial comprenant les comtés d'Artois et de Bourgogne ainsi que quelques seigneuries héritées du bassin parisien, est ensuite abordé dans trois chapitres denses. Le dernier chapitre offre l'image d'une dame recentrée sur son apanage, qui approfondit ses réformes administratives dans le sens d'une centralisation inspirée du modèle capétien. L'entrée dans le dernier âge de la vie la pousse à préparer son salut, approfondissant des préoccupations dévotionnelles et mémorielles considérées, suite aux travaux de Georges Duby, comme un domaine réservé aux dames, qui manifestent ainsi leur *autoritas* au sein de leur *familia*. L'entreprise d'exaltation d'une mémoire dynastique est toutefois mise en œuvre dès l'accession de Mahaut d'Artois à la tête du comté afin d'exalter l'ascendance capétienne qui légitime son pouvoir (p. 57-64 et 162-168). Car le propos de Christine Balouzat-Loubet s'inscrit avant tout dans une perspective politique.

- 3 Contrairement à Saint Louis, Mahaut d'Artois ne bénéficie pas d'un biographe contemporain, encore moins d'un hagiographe. Son destin ne peut être appréhendé ni à travers la plume de ses contemporains ni à l'aune de leurs préoccupations. L'étude se fonde donc sur un retour aux sources, s'appuyant sur les travaux anciens d'archivistes, particulièrement de Jules-Marie Richard, ainsi que sur le dépouillement d'actes de la pratique, particulièrement de nature comptable (comptes de l'Hôtel, des bailliages ou du receveur de l'Artois) et judiciaire (registres du Parlement de Paris). Parmi les affaires qui ont occupé la comtesse, la révolte nobiliaire en Artois (1314-1316) et l'affrontement qui l'oppose à son neveu Robert, s'estimant lésé de l'héritage artésien, constituent la part du lion. En effet, Christine Balouzat-Loubet ne se contente pas de mettre en relief les épisodes popularisés par Maurice Druon à la suite de Froissart, qui ont donné à son héroïne le caractère sulfureux qu'elle a conservé jusqu'à aujourd'hui. Elle met en évidence un système de gouvernement qui s'appuie sur une assise territoriale solide, sur la constitution d'une équipe de conseillers et d'officiers fidèles, sur un mode de vie fastueux et itinérant appuyé sur des ressources domaniales et des dons royaux conséquents. Elle montre aussi comment la solidité de ce système se fissure à mesure que les crises internes s'y multiplient et que la succession rapide des souverains, à laquelle de nombreuses pages sont consacrées, distend progressivement ses liens avec la royauté française, malgré la période fastueuse que constitue pour Mahaut d'Artois le règne de son gendre, Philippe V. Mentionnons, parmi ces crises, l'hostilité des villes artésiennes qui affirment leur personne morale et défendent leurs privilèges, les querelles domaniales ou juridictionnelles qui opposent la comtesse à d'autres autorités ecclésiastiques ou princières, ainsi que l'opposition des seigneurs artésiens qui souhaitent revenir aux « coutumes du bon roi saint Louis », corrompues selon eux par l'extension de la juridiction et des prélèvements fiscaux ainsi que par les exactions des officiers comtaux – crise qui conduit Mahaut d'Artois à l'exil et dont profite son neveu Robert pour tenter de l'évincer.
- 4 La question de la spécificité « féminine » du pouvoir de Mahaut d'Artois n'est qu'effleurée. Seules quelques lignes usent de la différence des rôles sexués comme outil d'analyse du pouvoir de la comtesse. Si la personnalité de cette dernière n'émerge qu'avec difficulté et fortes hypothèses, alors qu'elle n'a laissé aucun écrit personnel ni correspondance, on la voit en effet revêtir de multiples *personae* lors des entretiens royaux qui doivent conclure la révolte artésienne. Mahaut d'Artois s'appuie en particulier sur sa condition de veuve, de *miserabilis persona*, pour vider d'une partie de

sa substance la valeur du serment promissoire qu'elle doit prêter devant le roi (p. 144-151). Il est également souligné que la comtesse procède à une réorganisation de l'hôtel (p. 80), qu'elle prend soin de théâtraliser ses déplacements et ses nombreux séjours à la cour royale, qu'elle substitue symboliquement l'image « du prince bon gestionnaire » à celle du « prince chasseur » (p. 94) en remaniant l'organisation du parc de sa résidence favorite, Hesdin, et en l'équipant de divertissements par lesquels « Mahaut manifestait sa puissance à ses invités les plus prestigieux » (p. 96). Tout ceci est indispensable à une femme qui ne peut prendre les armes, alors que le premier devoir du prince est d'assurer la sécurité de ses sujets. Toutefois, ces pratiques sont communes aux autres grands et la participation de Mahaut d'Artois au conseil royal lorsqu'elle se trouve à la cour (p. 97), sans qu'aucune protestation publique ne soit recensée, laisse à penser qu'une présence féminine dans l'antre du pouvoir ne pose pas de difficultés majeures au XIV^e siècle, pour peu que la dame en question soit de sang royal et revêtue de la légitimité politique qui convient.

- 5 De telles ambiguïtés invitent à une réflexion poussée plus avant sur la place des femmes en politique, ce qui aurait d'autant plus densifié le propos que l'auteur signale en conclusion qu'« en des temps si défavorables au pouvoir féminin, [Mahaut d'Artois] participa à l'affirmation du corps politique de la femme » (p. 181) – une assertion à nuancer alors que la loi salique ne devient un argument juridique employé par la royauté française qu'au XV^e siècle et que plusieurs travaux récents ont mis en évidence la réalité du gouvernement des dames à la fin du Moyen Âge¹. Un élargissement des sources hors de l'Artois et une comparaison avec les autres princesses du temps revêtues d'une autorité publique permettraient de mesurer les conséquences d'une structure territoriale centrifuge et du genre de sa gouvernante dans la direction politique de la principauté d'Artois-Bourgogne, qui ne survit pas à la mort de Mahaut en 1329. Telle n'est toutefois pas l'ambition de cet ouvrage, plongée passionnante dans la vie d'une femme de pouvoir et la société politique du XIV^e siècle, qui se lit comme une gourmandise appelant à approfondir le sujet grâce aux autres travaux de l'auteur.

NOTES

1. M. BUBENICEK, *Quand les femmes gouvernent. Droit et politique au XIV^e siècle : Yolande de Flandre*, Paris, 2002 ; M. CHAIGNE-LEGOUY, *Femmes au « cœur d'homme » ou pouvoir au féminin. Les duchesses de la seconde Maison d'Anjou (1360-1481)*, thèse de doctorat inédite sous la dir. du professeur E. CROUZET-PAVAN, Université Paris-Sorbonne, 2014 ; Th. EARENFIGHT, *The King's Other Body : María of Castile and the Crown of Aragon*, Philadelphie, 2010 ; M. SOMMÉ, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, 1998.

AUTEURS

MARION CHAIGNE-LEGOUY

Lycée Darius Milhaud, Le Kremlin-Bicêtre ; Centre Roland Mousnier-UMR 8596